

AGENTS

Numéro 17. 16 janvier 2014

Contact : SUD / Solidaires CG 92
Hôtel du département
Bureau 842
216 bd Soufflot, 92015 Nanterre cedex
06 82 29 35 17, 06 78 24 52 37 et 06 95 70 71 45
01 47 29 31 36

Union
Syndicale
Solidaires

Le bulletin du syndicat SUD / Solidaires des Agents Techniques des collègues des Hauts-de-Seine.



**BONNE
ET HEUREUSE
ANNEE 2014 !!!
UNE VIE MEILLEURE
POUR LES TRA-
VAILLEURS.EUSES**



Impôts : de l'argent il y en a dans les poches du patronat !

Depuis 25 ans, les gouvernements successifs ont baissé les impôts directs (impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés) dans un contexte européen, mis en place et accepté par ces gouvernements, fait de dumping social et fiscal. Les niches fiscales (coût : 150 milliards par an) permettent toujours à certains contribuables (notamment les plus aisés) de réduire fortement leurs impôts, voire de ne pas en payer du tout ! Les choix du gouvernement confirment l'augmentation des impôts du plus grand nombre pour équilibrer le budget en refusant de s'attaquer aux plus riches. L'augmentation de la TVA au 1er janvier symbolise cette orientation. Cet impôt indirect est particulièrement injuste : il touche proportionnellement plus les personnes les moins riches. Cette augmentation vise à compenser, entre autres, le cadeau de 20 milliards d'euros fait aux patrons et actionnaires, sans aucun contrôle ni contrepartie en matière d'emploi. La fraude fiscale est estimée en France entre 60 et 80 milliards d'euros chaque année : le gouvernement manque vraiment d'ambition puisqu'il se fixe comme objectif d'en récupérer seulement 2 milliards en 2014 ! SUD / Solidaires dénonce l'augmentation de la TVA, impôt injuste s'il en est, qui coorespondrait à environ 400 euros par an. **Les plus riches ne cessent de gagner plus pendant que les autres s'appauvrissent. Il faut baisser significativement les impôts des classes populaires, et faire payer les riches et les patrons !**



Elections professionnelles : décembre 2014

Les élections professionnelles devraient avoir lieu en décembre 2014. **Il est important de donner des voix au syndicalisme de lutte et d'émancipation** que représente le syndicat SUD / Solidaires. Les agents techniques des collèges devront voter pour des listes présentées au Conseil Général des Hauts-de-Seine (les personnels en détachement longue durée devront aussi voter pour des listes dépendant de l'Education Nationale). Dès maintenant vous pouvez répandre l'idée de voter SUD / Solidaires.

La formation est un droit

Depuis le décret du 26 décembre 2007 sur la formation professionnelle tout au long de la vie, chaque agent titulaire (et non titulaire de plus d'un an) dispose d'un droit individuel à la formation (DIF) qu'il peut utiliser pour accomplir **certaines formations de son choix**. Fixé à 20 heures par an cumulables sur 6 ans soit jusqu'à 120 heures, ce DIF est réservé aux formations de perfectionnement et aux préparations aux concours et examens professionnels de la fonction publique **à l'initiative de l'agent**. Elles peuvent concerner des domaines très larges (informatique, musique, photographie...) et pas nécessairement dans son métier. Si la formation est accomplie pendant le temps de travail, l'agent bénéficie alors du maintien de sa rémunération. La formation professionnelle est là pour favoriser la promotion professionnelle et le développement des compétences de tout agent, ou pour envisager une reconversion : alors pourquoi s'en passer ? **A noter que le DIF ne doit pas être utilisé pour des formations obligatoires imposées par l'administration ! Rappelons nous que les droits s'usent quand on ne s'en sert pas !!**

BULLETIN D'ADHESION POUR LES ATTEE DU CG 92, ANNEE 2013 - 2014

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

Tél : Email :

Etablissement :

J'autorise SUD Education 92 à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78 (informatique et liberté). Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions d'accès en m'adressant à SUD Education 92.

Date :

Signature :

COTISATION ANNUELLE (année scolaire pour les ATTEE) : **31 euros pour un agent titulaire, 13 euros pour les non titulaires**

Merci de renvoyer votre bulletin d'adhésion accompagné de vos chèques à l'**ordre de SUD Education 92** à : Sud Education 92, 30 bis rue des boulets 75011 Paris. Contactez nous : Sud CG 92 : 01 47 29 31 36 ou Sud Education 92 : 01 43 70 56 87, 06 95 70 71 45